

PROCES VERBAL DU 10 JUILLET 2020

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes « Paul Riffat », sous la Présidence de Monsieur GRANGE David, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2020

Nombre de membres	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : Mmes BODEAU, BLOUIN, MALETERRE, SAUTHON, MM. GRANGE, AUBERT, DOUCET, FOUCHET, ROUFFET, BIZET (A noter : M. BIZET n'ayant pu être présent avant 19h45, il n'a pas participé au 1^{er} point de l'ordre du jour, à savoir l'élection des délégués et suppléants en vue des sénatoriales)

ABSENT : M. Robert STOLS

Madame Gaëlle MALETERRE a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2020.6.1

SENATORIALES. ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté 23-2020-07-01-003 du 1^{er} juillet 2020 déterminant le collège électoral des délégués des conseils municipaux du département de la Creuse pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 et fixant les modes de scrutin.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. AUBERT et DOUCET et Mme BLOUIN et BODEAU. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

M. GRANGE David

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 8

- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. GRANGE David8 voix

M. GRANGE David ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) *Élection des suppléants*

M. le président rappelle que pour la commune de Sannat, il y a lieu d'élire 3 suppléants.

Les candidatures enregistrées :

Mme BLOUIN Elisabeth

Mme SAUTHON Florence

M. ROUFFET Lionel

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Mme BLOUIN Elisabeth.... 8 voix

- Mme SAUTHON Florence....8 voix

- M. ROUFFET Lionel..... 8 voix

Mme BLOUIN Elisabeth ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante déléguée pour les élections sénatoriales.

Mme SAUTHON Florence ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante déléguée pour les élections sénatoriales.

M. ROUFFET Lionel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant délégué pour les élections sénatoriales.

**Délibération n° 2020.6.2
affectation du résultat 2020.**

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,

* *Après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2019 ;*

* *Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;*

* *Considérant les éléments suivants :*

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté, (Report à nouveau créditeur)	257 297.61
Résultat d'investissement antérieur	- 51 585.20

SOLDE d'EXECUTION de la SECTION d'INVESTISSEMENT au 31 DECEMBRE 2019

Solde d'exécution de l'exercice	-55 989.45
Solde d'exécution cumulé	- 107 574.97

RESTES à REALISER au 31 DECEMBRE 2019

Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	4 594.9
Solde	4 594.9

BESOIN de FINANCEMENT de la SECTION d'INVESTISSEMENT au 31 DECEMBRE 2019

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 107 574.97
Rappel du solde des restes à réaliser	4 594.90
Besoin de financement total	- 102 980.07

RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER

Résultat de l'exercice	75 493.34
Résultat antérieur	257 297.61
Total à affecter	332 790.95

* *Décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé à la section d'exploitation :*

AFFECTATION

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2019)	102 980.07
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 au B.P. 2019)	0.00
3° - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif de 2019 (Ligne 002 - Report à nouveau créditeur)	229 810.25

TOTAL 332 790.95

Délibération n° 2020.6.3
affectation du résultat lotissement 2020.

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANNAT,

- * Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- * Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
- * Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté, (Report à nouveau créditeur)	75 804.00
Résultat d'investissement antérieur	- 83 641.99

SOLDE d'EXECUTION de la SECTION d'INVESTISSEMENT
au 31 DECEMBRE 2019

Solde d'exécution de l'exercice	- 7 685.52
Solde d'exécution cumulé	- 91 327.51

RESTES à REALISER au 31 DECEMBRE 2019

Dépenses d'investissement.....	0.00
Recettes d'investissement	0.00
Solde	0.00

BESOIN de FINANCEMENT de la SECTION d'INVESTISSEMENT
au 31 DECEMBRE 2019

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 91 327.51
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement total	- 91 327.51

RESULTAT de FONCTIONNEMENT à AFFECTER

Résultat de l'exercice	
* BUDGET LOTISSEMENT	7 500
Résultat antérieur	
* BUDGET LOTISSEMENT	75 804.00
Total à affecter	83 304.00

AFFECTATION

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 au B.P. 2020)	0.00
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 au B.P. 2020)	0.00
3° - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif de 2020 (Ligne 001 - Report à nouveau débiteur)	- 91 327.51
TOTAL	- 91 327.51

Délibération n° 2020.6.4

Objet : vote du budget primitif principal 2020.

Monsieur le Maire rappelle que l'ordre du jour de la séance comporte le vote du budget primitif annexe lotissement de la Commune. Chaque conseiller a été destinataire du document préparatoire établi par Monsieur le Maire en collaboration avec Madame Christine COUTEL, Receveur Municipal.

Le projet présenté s'équilibre en recettes et en dépenses, à 564 265 € pour la section de fonctionnement et à 360 987 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif du budget principal 2020 tel qu'il a été présenté, voté par chapitre.

Délibération n° 2020.6.5

Objet : vote du budget primitif lotissement 2020.

Monsieur le Maire rappelle que l'ordre du jour de la séance comporte le vote du budget primitif annexe lotissement de la Commune. Chaque conseiller a été destinataire du document préparatoire établi par Monsieur le Maire en collaboration avec Madame Christine COUTEL, Receveur Municipal.

Le projet présenté s'équilibre en recettes et en dépenses, à 91 328 € pour la section de fonctionnement et à 91 328 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif du budget principal 2020 tel qu'il a été présenté, voté par chapitre.

Délibération n° 2020.6.6

Objet : tarifs liées aux prestations périscolaires 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient que le conseil délibère sur les tarifs

périscolaires applicables à la prochaine rentrée scolaire 2020-2021

Eu égard à la crise sanitaire qui se double d'une crise économique, Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs de l'année précédente, à savoir :

I. TARIFS CANTINE

	Année scolaire 2020/2021
1 ^{er} enfant	2,85 €
2 ^{ème} enfant	2,44 €
3 ^{ème} enfant	2,09 €
Enfant occasionnel	3,36 €
Personnel	4,07 €
Personnes intervenantes dans le cadre périscolaire	4,07 €
Enseignant	5,34 €

- Les modalités de facturation seront les suivantes :
 - ✓ Pour les enfants scolarisés en classe de maternelle : la facturation se fera au repas pris.
 - ✓ Pour les enfants scolarisés en primaire : il faudra 2 absences consécutives pour que les repas soient décomptés sur la facturation.
 - ✓ L'application des tarifs 1^{er}, 2^{ème}, et 3^{ème} enfant, concerne les enfants qui mangeront à la cantine tous les jours d'école de la semaine. Dans le cas contraire, le tarif « repas occasionnel » sera appliqué.
 - ✓ Pour l'ensemble des intervenants extérieurs présents dans les écoles pour apprendre ou travailler auprès des enfants, à savoir, entre autres, les stagiaires des collèges, des lycées, les stagiaires adultes, les Emplois Vie Scolaire (relevant de l'Education Nationale), etc, le tarif « Personnel » leur est appliqué.
 - ✓ Pour les personnes intervenantes dans le cadre périscolaire le tarif de 4€ leur sera appliqué.
 - ✓ Le tarif « Enseignant » est appliqué à la médecine scolaire, à tout adulte extérieur intervenant dans les écoles au titre ou en rapport avec l'enseignement : RASED, remplacement des enseignants, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les tarifs et les modalités proposées pour l'année scolaire 2020-2021

Délibération n° 2020.6.7

Objet : suppression de la régie de recettes du mécénat église

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée que la régie de mécénat relative à la restauration de l'église ne donne plus lieu à l'encaissement de recettes. Sa gestion n'a plus de fondement.

Monsieur le Maire en profite pour souligner le succès de cette régie sous forme de mécénat qui a permis à bon nombre de citoyens, entreprises et associations

de montrer leur attachement à l'église de Sannat.

Au total, près de 15 000 € ont été récoltés grâce à cette régie.

Des travaux ont déjà été entrepris et doivent se poursuivre dans le respect du pacte passé avec les généreux donateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Décide la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des en vue des travaux de restauration de l'église de Sannat, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2020.
- Invite Monsieur le Maire à prendre un arrêté en ce sens.

Affaires diverses

- Dégâts suite aux orages

Monsieur le Maire expose les dégâts occasionnés par les orages du début d'été. En effet, les employés communaux ont dû intervenir à Fayolle suite à un ravinement dans un chemin, ravinement qui a eu pour conséquences de boucher les fossés de la voie communale et d'entraîner des coulées de pierres et graviers sur la route, sources de dangerosité.

Le chemin situé dans le prolongement du hameau de Samondeix a été aussi lourdement endommagé par ces orages. Il nécessite l'intervention d'un professionnel. Un devis sera prochainement demandé en ce sens.

- Site internet de la commune

L'Adjointe Florence Sauthon expose que le site internet de la commune, outre le fait, qu'il n'est pas suffisamment alimenté, n'est plus au goût du jour et plus vraiment fonctionnel. Elle propose que Gaëlle Malette se charge de ce dossier pour solliciter des prestataires à même de nous proposer un site plus fonctionnel et moderne et que 2 ou 3 personnes soient préposées à l'alimenter régulièrement pour le faire vivre.

- Création de racks jouxtant le hangar technique

Monsieur le Maire expose qu'il avait été prévu de faire des racks à côté du hangar technique pour entreposer des matériaux de voirie type tout-venant, pouzzolane, sable... Plusieurs devis sont présentés (en lego, en bancher...)

Messieurs Doucet et Aubert proposent aussi que soit étudiée la piste de racks en « L » ou en « I » posés sur du sable comme ils en possèdent dans le cadre de leur activité agricole et qui présentent des avantages sans être trop onéreux. Avant toute décision sur ce sujet, cette piste doit-être étudiée afin d'avoir des racks fonctionnels et si possible à des coûts avantageux.

- Traceuse de football

Monsieur le Maire expose la requête de l'Entente Sportive Mainsat Sannat pour l'achat d'une « traceuse » pour le terrain de football. Afin de favoriser l'exercice de l'activité sportive, la commune achètera une traceuse pour le club. La dernière pour information avait été financée par Mainsat.